



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 57/22 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- VU l'instruction interministérielle du 21 avril 2006, concernant les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- VU la délibération n°28/20 du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la création, la modification ou la suppression des régies comptables,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1965, instituant une régie de recettes,
- VU l'arrêté PERSO n°280/2017 du 12 septembre 2017 nommant Madame [redacted] régisseur de recettes photocopies,

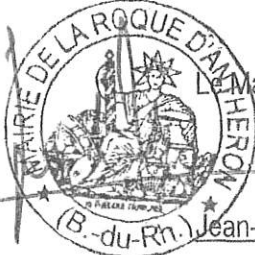
DECIDE

Article 1 : la régie de recettes susvisée est supprimée à compter du 1^{er} novembre 2022.

Article 2 : il sera mis fin aux fonctions du régisseur par arrêté²³ du Maire. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

Deux ampliations seront adressées au Comptable assignataire et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 octobre 2022

Le Maire :

(B.-du-Rn.) Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le... 31/11/2022
et de la publication ou notification le... 31/11/2022